



Assurance - Proposition d'indemnisation bien inférieure à l'expertise

Par **DownloadPow**, le 10/09/2024 à 09:51

Bonjour,

Je me suis fait rentrer dedans en voiture le 10 aout, en Suisse, par un Suisse, l'autre conducteur est en tort, aucun doute là dessus.

L'expert l'a déclaré économiquement irréparable, et a estimé la valeur de ma voiture à 3500€.

Mon assurance m'a envoyé un courrier m'indiquant que j'ai droit à 455€ d'indemnisation. Je les ai appelé pour leur demander des explications sur la différence entre les 455€ et la valeur de la voiture, et ils m'ont dit qu'étant assuré au tiers uniquement, j'ai droit à 455€ de la part de mon assurance aujourd'hui. Mais ils vont faire un recours auprès de l'assurance suisse, qui me versera la valeur de la voiture - l'argent déjà versé par mon assurance.

J'ai 2 questions du coup:

Il n'y a aucune mention du recours sur le courrier qu'ils m'ont envoyé. Là comme ça, ne connaissant pas le parcours, j'ai l'impression que si je cède mon véhicule maintenant, l'affaire est close et j'accepte de laisser la voiture pour 455€, alors que l'expert l'estime à 3500€. En gros, ça peut faire un peu parano, mais j'ai peur que l'interlocutrice que j'ai eu au téléphone ne mente par omission et ne m'ait pas dit qu'accepter l'offre actuellement revient à être d'accord sur le fait de laisser la voiture à 455€, alors que si j'attends la réponse de l'assurance Suisse avant de signer le certificat de cession, j'aurais droit aux 3500€ si le recours aboutit. Quelqu'un peut confirmer que c'est bien le parcours standard ?

En quoi consiste le recours exactement ? Qu'est-ce qui peut jouer en ma faveur ou pas ? La voiture a 40 ans, est-ce que l'assurance Suisse peut dire "Non, 40 ans on veut pas rembourser" ? Si c'est le cas, est-ce que je l'ai dans l'os et je ne peux plus rien y faire ?

Merci

Par **Chaber**, le 10/09/2024 à 10:20

Bonjour

Il existe la convention IDA favorable aux assurés pour une indemnisation rapide lorsqu'on est assuré uniquement en responsabilité civile

- véhicules assurés en France

- constat amiable bien rempli: croix plans

- non responsable indemnisation rapide pour le sinistre inférieur à 6500€ par son propre assureur, totale si vous cédez le véhicule à celui-ci

Malheureusement pour vous, vous n'entrez pas dans le cadre de cette convention., vu que votre adversaire est assuré en Suisse. Votre assureur ne peut faire qu'un recours

Que dit exactement le rapport d'expertise?

Par **Pierrepauljean**, le 10/09/2024 à 10:43

bonjour

j'ai une petite question: un véhicule de 40 ans n'est il pas un véhicule de collection ?

Par **DownloadPow**, le 10/09/2024 à 10:53

@Chaber - Du coup même si je signe le certificat de cession et accepte les 455€ maintenant, j'aurais bien le résultat du recours dans les semaines qui viennent et l'argent qui va avec si le recours est accepté ?

Ce n'est pas tant le recours qui me fait peur, c'est plutôt le fait "d'accepter" les 455€ aujourd'hui, ne connaissant pas la démarche j'ai peur que cela vaille comme l'acceptation définitive des 455€, et que mon assurance ne soit plus obligée de faire un recours auprès de l'assurance Suisse pour essayer d'obtenir le reste.

L'expert a estimé le véhicule à 3500€, et le montant des réparations à 8100€, donc la voiture est VEI.

Est-ce que vous savez ce qui peut provoquer le refus d'indemnisation de l'assurance (suisse en l'occurrence) ?

@Pierrepauljean - J'avais prévu de passer la voiture en collection après les vacances

justement, mais la CG n'est pas en collection.

Par **Chaber**, le **10/09/2024** à **11:20**

L'expert a donc conclu la mise en épave à 3500€ et votre assureur vous la rachète 455€. Il va donc faire un recours pour 3500€. Le solde vous sera payé soit 3045€ quand le recours aura abouti

Par **DownloadPow**, le **10/09/2024** à **11:56**

@Chaber - Merci, ça me rassure.

Qu'est-ce qui peut influencer l'acceptation ou le refus du recours ?

Par **Chaber**, le **10/09/2024** à **15:18**

Si le constaat est bien rempli et que votre responsabilité n'est pas en jeu il n'y a pas de problème mais il ne faut pas être pressé